

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

L'An deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre à 19 heures 30, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne, légalement convoqués le douze décembre, se sont réunis au lieu ordinaire des séances, salle du conseil à l'Hôtel d'Agglomération, 5 cours de l'Arche Guédon à Torcy, Seine-et-Marne, sous la présidence de M. Paul MIGUEL, Président de la CA.

ETAT DE PRESENCE :

- . **Commune de Brou-sur-Chantereine :** Présent : M. DE CARVALHO
- . **Commune de Champs-sur-Marne :** Présents : Mme TALLET, M. GUILLAUME D., M. BOUGLOUAN
Absents excusés ayant donné pouvoir : M. LECLERC à Mme MERLIN ;
M. BABEC à M. DELAUNAY ; Mme GOBERT à Mme HOUSSOU
M. BITBOL à M. VANDERBISE
- . **Commune de Chelles :** Présents : M. RABASTE, Mme BOISSOT, M. BREYSSE, M. PHILIPPON,
Mme NETTHAVONGS, Mme DUCHESNE, Mme MORIO, M. SEGALA,
Mme AUTREUX
Absents excusés ayant donné pouvoir : M. QUANTIN à Mme DUCHESNE ;
Mme THOMAS à Mme NETTHAVONGS ; M. MAMOU à M. RABASTE ;
Mme DENGREVILLE à M. DE CARVALHO ; M. SAVIN à Mme MORIO ;
Mme GUILLOTEAU Mme AUTREUX ; M. BREHIER à M. MIGUEL
- . **Commune de Courtry :** Présent : M. VANDERBISE
- . **Commune de Croissy-Beaubourg :** Absent excusé ayant donné pouvoir : M. NAIN à Mme BOISSOT
- . **Commune d'Emerainville :** Absente excusée ayant donné pouvoir :
Mme FABRIGAT à M. J.L.GUILLAUME
Absent : M. KELYOR
- . **Commune de Lognes :** Présents : M. YUSTE, Mme HOUSSOU, M. MIGUEL, M. DELAUNAY
- . **Commune de Noisiel :** Présents : M. VISKOVIC, M. RATOUCHNIAK, Mme DODOTE
Absente excusée ayant donné pouvoir : Mme BEAUMEL à M. VISKOVIC
- . **Commune de Pontault-Combault :** Présents : Mme DELESSARD, M. CABUCHE, M. GANDRILLE,
Mme TREZENTOS OLIVEIRA, M. TABUY, M. ROUSSEAU
Absents excusés ayant donné pouvoir : M. BORD à Mme DELESSARD ;
Mme LOPES à M. GANDRILLE ; Mme GAUTHIER à M. CABUCHE ;
M. FINANCE à Mme PAQUIS-CONNAN
Absent : M. CALVET
- . **Commune de Roissy-En-Brie :** Présents : M. BOUCHART, M. DEPECKER, Mme DHABI,
Mme PAQUIS-CONNAN
Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme DRIEF à Mme DHABI ;
Mme TATI à M. BOUCHART ; M. ZERDOUN à M. DEPECKER
- . **Commune de Torcy :** Présents : M. LE LAY-FELZINE, Mme KLEIN-POUCHOL, M. VERMOT,
Mme DENIS, Mme MERLIN
Absents excusés ayant donné pouvoir :
M. EUDE à M. LE LAY-FELZINE ; M. BENARAB à M. PHILIPPON
- . **Commune de Vaires-sur-Marne :** Présents : Mme RECIO, M. GUILLAUME JL.
Absent excusé ayant donné pouvoir : M. VINCENT à Mme RECIO
Absente : Mme COULAIS

ASSISTAIENT A LA SÉANCE :

Mme RIGAL, directrice générale des services et ses collaborateurs.

DELIBERATION N°191246

OBJET : OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE ET DEMANDE DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE ENQUETEUR EN VUE DU DECLASSEMENT DU PARKING DU LOT B1 DANS LA ZAC DE LA HAUTE MAISON A CHAMPS SUR MARNE.

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019, LEGALEMENT CONVOQUEE LE 12 DECEMBRE 2019

OBJET : OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE ET DEMANDE DE DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE ENQUETEUR EN VUE DU DECLASSEMENT DU PARKING DU LOT B1 DANS LA ZAC DE LA HAUTE MAISON A CHAMPS SUR MARNE.

Conseillers en exercice : 65
Présents : 38
Votants : 62
Exprimés : 62
Pour : 62
Contre : 0
Abstentions : 0
Blancs ou nuls : 0
Président : M. MIGUEL
Secrétaire de séance : M. J.L. GUILLAUME

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU L'article L.141-3 du Code de la voirie routière qui dispose que le déclassement d'une emprise du domaine public est soumis à enquête publique lorsque l'opération envisagée porte atteinte aux fonctions de desserte et de circulation de la voie,
- VU L'arrêté préfectoral n°2015/DRCL/BCCCL/99 du 27 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de la Marne, résultant de la fusion des Communautés d'Agglomération « Marne et Chantereine », « Marne-la-Vallée / Val Maubuée » et « Brie Francilienne »,
- VU La convention de mandat signée entre l'EPAMARNE et le SAN Val Maubuée pour la construction du parking situé dans la ZAC de la Haute Maison à Champs sur Marne, lot B1.
- CONSIDERANT Que l'EPAMARNE est propriétaire du foncier correspondant au lot B1 dans la ZAC de la Haute Maison sur lequel est édifié un parking.
- CONSIDERANT Que le projet d'aménagement, validé par l'EPAMARNE, prévoit le déplacement du parking vers le lot C1 de la même ZAC.
- CONSIDERANT Que ce parking appartient au domaine public, il convient de le déclasser avant de le céder.
- CONSIDERANT Que son déplacement porte atteinte aux fonctions de desserte et de circulation des usagers, une enquête publique préalable au déclassement doit être réalisée.
- CONSIDERANT Que l'ouvrage a été construit par l'EPAMARNE sous mandat du SAN Val Maubuée, l'enquête publique doit être organisée par la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne venant aux droits du SAN Val Maubuée.
- ENTENDU L'exposé de Monsieur le Président,
- APRES EN AVOIR DELIBERE,
- AUTORISE Monsieur le Président à demander au Président du Tribunal Administratif de Melun la désignation d'un commissaire enquêteur pour la conduite de l'enquête publique préalable au déclassement du parking du lot B1 de la ZAC de la Haute Maison à Champs sur Marne.
- AUTORISE Monsieur le Président à ouvrir l'enquête publique qui suivra la désignation du commissaire enquêteur et à signer tous documents afférents.

DIT

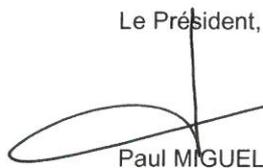
Que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour extrait conforme au Registre des délibérations
Transmis à la Sous-Préfecture de Torcy le : 2 4 DEC 2019
Publié ou notifié le : 2 4 DEC 2019

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Le Président,


Paul MIGUEL



Communauté d'Agglomération
Paris-Vallée de la Marne
5, cours de l'Arche Guépin à Torcy
77207 MARNE LA VALLEE Cedex 1
Tel : 01.60.37.24.24
Fax : 01.60.37.24.34

Accusé de réception en préfecture
077-200057958-20191219-191246DEL-DE
Date de télétransmission : 24/12/2019
Date de réception préfecture : 24/12/2019